

INSPECTION DE GEX

Gex, le 30/08/2024

Affaire suivie par :
Leo Berard
Tél : 04 50 40 76 60
Mél : cpce.0011371k@ac-lyon.fr

Leo Berard
Conseiller pédagogique 1^{er} degré EPS
aux

26, rue Charles Harent
01170 GEX

Intervenants bénévoles

Agrément « Intervenants bénévoles extérieurs »

Madame, Monsieur,

Vous allez participer à une session d'agrément pour les intervenants extérieurs.

- La partie théorique (tronc commun nécessaire pour toutes les activités) sera effectuée (3 dates au choix) :

➤ **Mardi 10 septembre de 14h à 15h30 à Ferney (Piscine)**

ou

➤ **Jeudi 12 septembre de 9h45 à 11h30 à l'école de Vouvray**

ou

➤ **Lundi 16 septembre de 10h à 11h30 à St Genis**

Rappel : Les personnes ayant déjà suivi une session théorique ne s'inscriront que pour une partie pratique.

- Pour les parties pratiques (s'inscrire, au choix, à une seule partie pratique par activité)
 - **Natation**
 - **Mardi 10 septembre de 16h à 17h à Ferney**
 - **Jeudi 12 septembre de 8h30 à 9h15 à Valsérhône**
 - **Lundi 16 septembre de 9h à 10h à St Genis**
 - **Kayak**
 - **Mardi 17 septembre de 14h à 16h à Divonne**
 - **Escalade**
 - **Jeudi 12 septembre de 15h30 à 17h30 à Valsérhône**

La date limite pour vous inscrire est :

- 3 jours avant la date à laquelle vous vous inscrivez.

Vous voudrez bien vous inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/sessions-dagrements-septembre-octobre-2024-circonscription-de-gex-1724953847>



Merci de bien remplir tous les champs (en sélectionnant éventuellement "j'ai déjà participé" ou "je ne participe pas"), et de fournir une adresse électronique valide.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires par courriel (matériel, déroulement, niveau attendu, ...) au moins deux jours avant la session d'agrément. Si vous n'avez rien reçu à cette date, veuillez regarder dans vos spams ou vos courriers indésirables. N'hésitez pas à me contacter en cas de problème ou de difficulté : cpce.0011371k@ac-lyon.fr .

Pour des raisons de sécurité, de matériel, d'espace et d'encadrement, les personnes non inscrites ou inscrites après l'avant-veille de la session ne pourront être accueillies.

Depuis le 12/10/2017, l'honorabilité de chaque intervenant en EPS doit être vérifiée annuellement par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVISV). ***Vous voudrez donc bien compléter le document 2.3B « Fiche individuelle » qui vous sera transmis avec les informations de la session et me le retourner pour pouvoir valider l'agrément.***

Je reste à votre disposition pour toute aide ou information complémentaire.
Cordialement

**Le CP1D-EPS
Leo Berard**